

CONSIGNE DE NAVIGABILITE ULM

définie par la **DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE**

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

EKOLOT

ULM JK-05 Junior

1. MATERIEL CONCERNE

La présente Consigne de Navigabilité s'applique à tous les types de l'ULM JK-05 Junior du constructeur EKOLOT (Pologne).

Référence fiche d'identification	Type
B203SF1268L	JK05 Junior (Rotax 582)
B203SF1269L	JK05 Junior (Rotax 582) (para)
B203SF1302L	JK05 Junior (Rotax 912UL)
B203SF1303L	JK05 Junior (Rotax 912UL) (para)
B203SF1304L	JK05 Junior (Veuner 133M)
B203SF1305L	JK05 Junior (Veuner 133M) (para)
B203SF1557L	JK05 L Junior (Rotax 912 UL)
B203SF1558L	JK05 L Junior (Rotax 912 UL) (para)

2. RAISONS

Suite à un accident survenu le 25 mars 2005 en Espagne, l'aviation civile polonaise a émis une Consigne de Navigabilité imposant l'arrêt des vols de tous les types d'ULM concernés dans l'attente des résultats de l'enquête sur les raisons de cet accident.

3. ACTIONS IMPERATIVES ET DELAI D'APPLICATION

Les mesures suivantes sont rendues impératives dès réception de la présente Consigne de Navigabilité :

Les ULM concernés sont interdits de vol.

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : DES RECEPTION

Date : 29/04/2005

**EKOLOT
JK-05 JUNIOR**

2005-ULM-001